

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU 29 SEPTEMBRE 2021 (en visioconférence)

précédente réunion plénière : **26 août 2021**, en visioconférence

PARTICIPANTS :

en tant que membres titulaires du CHSCTM :

représentants de l'administration :

M. Patrick SOLER Inspecteur général de l'agriculture, *Président du CHSCTM*
M. Xavier MAIRE Chef du Service des ressources humaines, *Secrétariat général*

représentants du personnel :

Mme Laurence BRAULT FSU
M. Antonio DOS SANTOS FSU
M. Philippe BÉRANGER FSU
M. Emmanuel CHARASSE FO
M. Loïc PAYET FO
Mme Martine GIRARD CFDT
M. Erwann COPPÉRÉ UNSA, *Secrétaire-adjoint du CHSCTM*

en tant que membres suppléantes du CHSCTM :

Mme Anne LE QUÉRÉ FSU
Mme Stéphanie CLARENC CFDT

en tant qu'ISST :

M. Pierre CLAVEL

en tant qu'expertes désignées par l'administration :

Mme Armelle FALASCHI Cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale, Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales, Service des ressources humaines, *Secrétariat général*
Mme Virginie FARJOT Sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, Service des ressources humaines, *Secrétariat général*
Mme Servane GILLIERS-VAN REYSEL Adjointe à la Sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, Service des ressources humaines, *Secrétariat général*

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

M. Paul DURAND Bureau de l'action sanitaire et sociale, Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales, Service des ressources humaines, *Secrétariat général, Secrétaire de séance*

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Mme Soizic BLOT Membre titulaire du CHSCTM, FO
Mme Martine HARNICHARD Membre suppléante du CHSCTM, UNSA

Après vérification du quorum par M. DURAND, la séance est ouverte à 8 h 45 par M. SOLER.

Préalablement à l'examen du point unique inscrit à l'ordre du jour, Mme GIRARD lit une déclaration liminaire au nom de la CFDT. La CFDT s'abstiendra lors du vote.

M. SOLER remercie Mme GIRARD pour cette déclaration préalable, qui sera annexée au procès-verbal de la réunion, et annonce l'examen du point unique de l'ordre du jour, rendu nécessaire par la démission de son poste de secrétaire de Mme BLOT, qui reste membre titulaire de l'instance.

- Désignation d'un nouveau secrétaire du CHSCTM

M. DURAND rappelle les dispositions de l'article 11 du règlement intérieur du CHSCTM, qui précise que *le secrétaire est élu à la majorité simple des membres titulaires présents ou représentés, que le vote a lieu à main levée, et qu'en cas d'égalité des voix, un second tour est organisé selon les mêmes modalités. En cas de nouvelle égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.*

M. SOLER sollicite les candidatures au poste de secrétaire du CHSCTM.

M. DOS SANTOS (FSU) se déclare candidat au poste de secrétaire du CHSCTM.

Aucune autre candidature ne se manifestant, M. SOLER met aux voix la candidature de M. DOS SANTOS.

M. DOS SANTOS obtient 6 voix (FSU-FO-UNSA) sur 7, la CFDT s'abstenant. Il est donc élu secrétaire du CHSCTM.

M. SOLER félicite M. DOS SANTOS, qu'il invite à se rapprocher de Mme BLOT, en vue de la préparation de la réunion plénière du CHSCTM des 14 et 15 octobre 2021.

En réponse à M. COPPÉRÉ, M. SOLER précise que cette réunion des 14 et 15 octobre 2021 se tiendra encore en visioconférence, mais que l'on reviendra à des réunions en présentiel dès que cela sera possible.

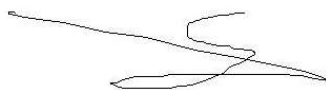
Aucun participant ne demandant la parole, M. SOLER clôt la réunion à 9 h 05.

Le secrétaire administratif de séance



Paul DURAND

Le secrétaire du CHSCTM



Antonio DOS SANTOS

Le président du CHSCTM



Patrick SOLER

□

Conclusions du CHSCTM du 29 septembre 2021, échéances et suites données

CONCLUSIONS DU CHSCTM	ÉCHÉANCES	SUITES DONNÉES
. Élection de M. DOS SANTOS comme secrétaire du CHSCTM.	► <i>Effet immédiat.</i>	► <i>Courrier du BASS à la structure du nouveau secrétaire pour l'informer de cette désignation, établissement d'une lettre de mission au nom du nouveau secrétaire, d'un ordre de mission, et d'une convention relative à une subvention spécifique de crédits de fonctionnement.</i>

□

ANNEXE : Déclaration liminaire CFDT



SPAgr-CFDT

Administration centrale
Services déconcentrés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
Agence de services et de paiement (ASP)
Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)
Institut national des appellations d'origine (INAO)

SGEN-CFDT

Enseignement agricole public
Enseignement technique
Enseignement supérieur, recherche agricole, alimentaire et vétérinaire

Déclaration liminaire de la CFDT

CHSCT-M DU 29 SEPTEMBRE 2021 (élection secrétaire)

Monsieur le Président,

La CFDT vous remercie pour l'organisation de ce CHSCT-M exceptionnel, suite à la démission de Mme Blot ; nous tenons à remercier Soizig Blot pour le travail qu'elle a accompli dans cette instance et nous lui souhaitons bon vent pour la poursuite de sa carrière professionnelle.

Cette élection permettra au nouveau ou à la nouvelle secrétaire et à son adjoint ou son adjointe de préparer en temps et en heure et avec vous la prochaine réunion. La crise sanitaire et le contexte particulier que nous traversons justifient cette nécessité qui a été prise en considération.

Le CFDT s'abstiendra lors de ce vote. Pour la CFDT, le fonctionnement actuel de cette instance manque de fluidité.

La gestion des avis n'est pas pleinement satisfaisante. Ces derniers doivent contribuer à l'enrichissement des débats et à alerter l'administration. Dans le passé, leur multiplication, leur lecture en séance sans envoi préalable ont été problématiques et parfois source d'incompréhension, d'autant que certains avis ne relèvent pas toujours de cette instance mais du CTM ou du CTEA ou d'instances locales.

Ce point a déjà été mentionné par la CFDT.

Le secrétariat du CHSCT-M a un rôle particulier à jouer pour animer le réseau des mandatés et faire vivre cette instance.

La CFDT demande à la nouvelle ou au nouveau secrétaire de prendre en considération ce point dans l'exercice de ses futures fonctions.

La CFDT note que depuis plusieurs séances, une évolution positive a eu lieu. Elle s'en félicite.

La CFDT est consciente des contraintes organisationnelles et matérielles de chacune et chacun. La réciprocité est également vraie.

Ce vote n'est donc pas orienté contre une personne ou contre une organisation syndicale.

Il se veut avant tout constructif pour servir le bon fonctionnement de cette instance à laquelle nous sommes toutes et tous attachés, bref servir au collectif.

Merci pour votre attention.